



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
50, RUE DU DOMAINE CROCHETIÈRE (LOT 4 442 174)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Cette demande concerne la propriété sise au 50, rue du Domaine-Crochetière en la Ville de Daveluyville, plus précisément sur le lot 4 442 174 du cadastre du Québec, et qui est située dans la zone résidentielle H10 du plan de zonage.

- 1- La demande consiste, si elle est acceptée, à régulariser l'implantation du garage en cour avant à une distance de 4.80 mètres, et ce, contrairement à l'article 5.4.2.1 du Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, qui mentionne ceci :

« b) Le garage doit être situé dans la cour arrière, latérale ou dans la cour avant secondaire à 3 mètres des lignes de propriété. Un garage privé détaché est autorisé exclusivement dans la cour avant prolongeant la cour latérale lorsque le terrain possède une profondeur minimale de cinquante mètres (50 m), à une distance maximale de huit (8) mètres de la façade du bâtiment principal. De plus, le garage privé devra respecter la marge de recul minimale avant prescrite pour le bâtiment principal; »

Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 819-367-3395. Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : batiment@ville.daveluyville.qc.ca ou par courrier au 362, rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 17 octobre 2022, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 26 septembre 2022.

Elyse Maheu
Greffière